

DELIBERATION

SEANCE DU 24 Novembre 2017

L'an Deux Mil dix-sept, le 24 Novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Daniel RENAUD, Mme Corinne TIERCE.,

ETAIT ABSENTE excusée : Mme Isabelle PLAIDY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Jean-Claude MINARD.

Mme Isabelle PLAIDY donne pouvoir à Mr Daniel RENAUD.

**Espace citoyen et
Intergénérationnel
APD**

Mr le Maire présente au conseil municipal l'Avant-projet définitif (APD) concernant le projet de création d'un espace citoyen et intergénérationnel élaboré par Monsieur PARADIS, architecte au cabinet IMHOLZ Associés dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre signé le 1^{er} juin 2017.

Mr le Maire soumet cet avant-projet définitif à l'approbation du Conseil Municipal.

L'estimation du coût des travaux en phase APD s'élève à 561 240 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *approuve l'estimation du coût des travaux en phase APD établi par le cabinet IMHOLZ Associés qui s'élève à 561 240 € HT,*
- *décide de mettre en option le lot « panneaux solaires » pour un montant de 15 000 € HT,*
- *donne son accord pour le dépôt de permis de construire,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer les dites demandes.*

**Equipement de la
cuisine**

Mr le Maire présente au conseil municipal la proposition d'honoraire du cabinet « Larbre Ingénierie » concernant l'étude pour le lot équipement de la cuisine dans le cadre du programme de création d'un espace citoyen et intergénérationnel.

Cette proposition s'élève à 1 800,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir ce devis, et charge Mr le maire de faire toutes les démarches nécessaires.

**Délibération modificative
Fond PIC**

Mr le Maire précise que le fonds PIC est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant prévu au budget prévisionnel 2017 étant inférieur, il y a lieu d'actualiser le budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la délibération modificative suivante :

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| - 022 « Dépenses imprévues » | - 600 € |
| - 739223 « Fonds de péréquation... » | + 600 € |

Borne électrique sécurisée

A la demande de Mr le Maire, Mr Francis Leblanc présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Electricité Laurent concernant la fourniture et la pose d'une borne électrique sécurisée, sur la place Jeanne-Marie Guyot.

Cette proposition s'élève à 1 803,17 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir ce devis et charge Mr le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

**Indemnité
Agent recenseur**

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,*

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération de l'agent recenseur qui va effectuer les opérations de collecte,

Entendu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer à 600 € le montant de l'indemnité nette qui sera versé à l'agent recenseur. Cette rémunération sera versée à la fin de la collecte.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

Bilan 2016

Mr le Maire présente le bilan 2016 du centre social de Lurcy Lévis et précise que le bilan financier est positif depuis 2014.

**Compte rendu
Commission**

Mr Francis Leblanc présente le rapport d'activité 2016 du SIVOM Nord Allier concernant le prix et la qualité des services en eau potable et de l'assainissement.

Mr Francis Leblanc donne le compte rendu de la réunion de l'Office de tourisme ASSOCIATIF Aumance-Tronçais. Ce dernier sera dissout au 1^{er} janvier 2018. Il sera donc regroupé avec l'office de tourisme associatif Intercommunautaire de la Vallée du cœur de France (région de Montluçon).

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention

Mr le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Limoise.

Le conseil municipal émet un avis défavorable.

**Campagne de sensibilisation
Croix-Rouge**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la Croix-Rouge française organise une campagne de sensibilisation en porte à porte du 27 novembre au 23 décembre 2017.

Cette information sera diffusée sur le site internet de la commune.

**Remerciements
Famille DEUSS**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier des enfants et petits-enfants de Mr Jean-Noël DEUSS, par lequel ils remercient le conseil municipal pour les témoignages de sympathie portés lors du décès de leur papa et grand-père.

